

GROUPE BRUXELLES LAMBERT
Société Anonyme

Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2013

*Questions écrites posées par les actionnaires dans le cadre de
l'article 540 du Code des Sociétés*

▪ **Questions concernant la nomination de Maurice Lippens**

Les premières questions concernent le renouvellement de mandat de Maurice Lippens, eu égard à son inculpation dans le dossier Fortis.

Le Conseil propose de renouveler le mandat de Maurice Lippens parce qu'il a toujours fait preuve de professionnalisme, de disponibilité et nous avons toujours pu compter sur ses compétences dans l'exercice de ses fonctions chez GBL.

Par ailleurs, quant à la procédure judiciaire visant Maurice Lippens, GBL s'en tient au principe de présomption d'innocence selon lequel toute personne qui se voit reprocher une infraction est réputée innocente tant que sa culpabilité n'a pu être établie.

GBL rappelle par ailleurs que Maurice Lippens a été inculpé dans le cadre des fonctions qu'il exerçait au sein du groupe Fortis. À ce jour, il n'a pas été renvoyé devant le tribunal correctionnel.

▪ **Question sur les critères retenus pour proposer le dividende**

C'est la seconde année de réduction du pourcentage d'augmentation du dividende ; est-ce une bonne indication de la santé de la société ? Est-ce un bon message à transmettre aux actionnaires présents ou futurs ? Il est vrai que les cash earnings ont baissé de 6 % mais est-ce le seul critère que les décideurs ont utilisé ? L'actif net a lui augmenté de 20 %, cet élément ne devrait-il pas être pris en compte ?

L'objectif de GBL est de continuer à générer des performances supérieures à la moyenne du marché en terme d'appréciation de la valeur de son titre tout en assurant l'accroissement régulier de son dividende. Celui-ci a été en augmentation ininterrompue quelle qu'aient été les circonstances économiques et la contribution des sous-jacents : +7% en moyenne par an sur les 10 dernières années.

C'est un signe de bonne résistance de votre groupe : peu de sociétés peuvent se targuer d'un tel track record.

Il convient également de souligner que la politique poursuivie vise à trouver un équilibre entre un rendement dividendaire attractif et un potentiel de croissance à long terme du portefeuille d'investissements. La valeur intrinsèque du portefeuille a ainsi progressé de

15 % en 2012 ; le rendement total de l'actionnaire étant supérieur à 20 % sur l'exercice écoulé.

▪ **Question sur la différence de EUR 1,238 millions entre la valeur du portefeuille mentionnée à la page 28 du rapport annuel et celle des participations financières dans le bilan abrégé repris à la page 100 du rapport annuel**

Comment cette différence peut-elle être justifiée ?

Une première différence provient de ce que le portefeuille présenté dans l'actif net ajusté de la page 25 reprend l'ensemble des investissements détenus par le groupe GBL (en ce compris ceux de la société-mère GBL SA mais aussi de ses filiales et sous-filiales). Il s'agit donc d'une approche consolidée.

Par contre, le portefeuille repris dans les comptes statutaires à la page 100 inclut uniquement les participations détenues par la société anonyme GBL. Ces participations peuvent être classées en 3 catégories principales :

- les participations directes dans les sociétés du portefeuille ;
- les participations dans des sociétés du groupe qui détiennent elles-mêmes des participations dans le portefeuille et ;
- les participations dans des centres de trésorerie intra-groupe, étant entendu que ces placements n'apparaissent pas dans l'actif net ajusté puisque éliminés en consolidation.

Une deuxième source de variations entre les deux chiffres résulte de méthodes d'évaluation différentes. Les participations du portefeuille reprises dans l'actif net ajusté (page 25) sont évaluées au cours de bourse pour les sociétés cotées ou à leur valeur comptable sous déduction des éventuelles pertes de valeur ou à la quote-part des fonds propres pour les sociétés non cotées. La composante Private equity est quant à elle évaluée à la valeur de marché. Les participations du portefeuille repris sous la page 100 sont évaluées à leur valeur comptable sous déduction des éventuelles pertes de valeur selon les normes comptables belges.

▪ **Question sur la taille des équipes de GBL**

La taille des équipes de GBL est-elle adaptée tenant compte du montant des actifs gérés par GBL ?

GBL emploie une trentaine de personnes, toutes spécialistes dans leur domaine. GBL est une société de portefeuille et peut, dès lors, gérer, de façon professionnelle, ses activités avec un nombre restreint de personnes. Ses activités comprennent principalement l'analyse et le suivi des participations qui regroupe une dizaine de personnes, la gestion financière et la gestion juridique. GBL fait appel si nécessaire, appel à des experts et consultants extérieurs.

Cette philosophie de gestion permet de maintenir une structure de coût réduite à la taille du groupe. Elle repose également sur le travail d'équipe et la confiance réciproque des membres du personnel.

